

Affaire Popović et consorts / Srebrenica

La Chambre de première instance réaffirme la qualification de génocide pour les crimes commis à Srebrenica et condamne sept anciens hauts responsables de l'armée et de la police des Serbes de Bosnie

Le 10 juin, sept accusés serbes de Bosnie, anciens hauts responsables de l'armée et de la police, ont été déclarés coupables par la Chambre de première instance II de nombreux crimes perpétrés en 1995 après la chute des enclaves de Srebrenica et de Žepa, en Bosnie-Herzégovine orientale.

Dans son Jugement, la Chambre de première instance a confirmé le fait qu'un génocide a eu lieu à Srebrenica, déclarant que : « L'ampleur et la nature de l'opération meurtrière avec son nombre sidérant de tueries, la manière organisée et systématique avec laquelle elle a été menée, l'acharnement à poursuivre et à prendre les victimes pour cibles, et l'intention claire qui ressort des éléments de preuve d'éliminer tout homme musulman de Bosnie capturé ou s'étant rendu prouvent au-delà de tout doute raisonnable qu'il s'agit bien ici d'un génocide. Dans le contexte de la guerre en ex-Yougoslavie, tout comme dans celui de l'histoire de l'humanité, ces événements frappent à la fois par leur envergure et par leur brutalité. »

Vujadin Popović, chef de la sécurité du corps de la Drina de l'Armée des Serbes de Bosnie (VRS) et Ljubiša Beara, chef de la sécurité de l'état-major principal de la VRS, ont été reconnus coupables de génocide, d'extermination, de meurtre et de persécutions. Ils ont été condamnés à la réclusion à perpétuité. Drago Nikolić, chef de la sécurité de la brigade de Zvornik, a été reconnu coupable pour avoir aidé et encouragé les crimes de génocide, d'extermination, de meurtre et de persécutions. Il a été condamné à 35 ans d'emprisonnement.

Ljubomir Borovčanin, commandant adjoint de la brigade spéciale de police des forces de police a été reconnu coupable pour avoir aidé et encouragé les crimes d'extermination, de meurtre, de persécutions et de transferts forcés (le Juge Kwon étant en désaccord), en application de l'article 7 (1) du Statut. Il a également été reconnu coupable, en tant que supérieur hiérarchique, d'assassinat, crime contre l'humanité, et de meurtre, violation des lois ou coutumes de la guerre, en application de l'article 3. Ljubomir Borovčanin a été condamné à 17 ans d'emprisonnement.

Radivoje Miletić, chef du service chargé des opérations et de l'instruction à l'état-major principal de la VRS, a été reconnu coupable d'assassinat par la majorité des juges (le Juge Kwon étant en désaccord), de persécutions et d'actes inhumains (transfert forcé). Il a été condamné à 19 ans d'emprisonnement.

Milan Gvero, commandant adjoint chargé du moral des troupes, des affaires juridiques et du culte au sein de l'état-major principal de la VRS, a été reconnu coupable de persécutions et d'actes inhumains et a été acquitté des deux chefs d'assassinat et d'expulsion. Il a été condamné à 5 ans d'emprisonnement.

Vinko Pandurević, commandant de la brigade de Zvornik, a été reconnu coupable pour avoir aidé et encouragé des assassinats (le Juge Kwon étant en désaccord), des persécutions et des actes inhumains. Il a été acquitté des chefs de génocide, d'extermination et d'expulsion. Il a été condamné à 13 ans d'emprisonnement.

La Chambre de première instance était composée des Juges Agius, Président, Kwon, Prost et Støle (juge de réserve).

25-28 mai

Visite du Procureur en Croatie

Au cours de sa visite, Serge Brammertz a rencontré, entre autres, le Président Ivo Josipović, le Premier Ministre Jadranka Kosor et le Conseil national pour la Coopération avec le Tribunal. Le principal sujet abordé lors de ces rencontres fut celui de la coopération de la Croatie avec le Bureau du Procureur et d'autres questions liées à la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal.

Le Procureur a également participé à la Conférence Régionale des Procureurs à Brioni. Comme Serge Brammertz l'a toujours souligné, la coopération régionale est une des priorités de son Bureau et cette conférence a été une occasion d'évaluer le niveau de coopération, a mis en évidence ses succès et a permis d'identifier des secteurs dans lesquels de nouvelles améliorations peuvent être nécessaires.

C'était la dernière des visites de travail planifiées du Procureur dans la région en vue de la préparation du rapport biannuel du Bureau du Procureur devant le Conseil de Sécurité de l'ONU. Il est prévu que le Président du Tribunal et le Procureur présentent leurs Rapports respectifs vendredi prochain, le 18 juin.

[31 mai – 11 juin](#)

Les Hauts responsables du TPIY assistent à la première Conférence de révision du Statut de la CPI

La Conférence de révision du Statut de la CPI a eu lieu à Kampala (Ouganda) du 31 mai au 11 juin. La Conférence a été la première occasion pour les États partis au Statut de Rome de faire des amendements à ce dernier depuis son entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002. La Conférence a permis aussi aux États partis et à d'autres parties prenantes de faire le point sur la mise en oeuvre et l'impact du Statut de la CPI jusqu'ici.

Les hauts responsables du TPIY étaient présents à la Conférence. Le Président a suivi de nombreuses réunions formelles au cours desquelles il a partagé sa connaissance pratique du fonctionnement d'un tribunal international et son expérience en matière de poursuites judiciaires internationales.

Le Procureur a pris part à une réunion-débat sur la complémentarité positive et a parlé de l'expérience du Bureau du Procureur du TPIY en termes de coopération et d'interaction avec les procureurs locaux d'ex-Yougoslavie.

Le Greffier a, entre autres, participé à une réunion avec ses homologues d'autres juridictions internationales (John Hocking Greffier du TPIY, Silvana Arbia Greffier de la CPI, Adama Dieng Greffier du TPIR et Binta Mansaray Greffier du TSSL) au cours de laquelle ils se sont penchés sur différents sujets tombant sous leurs responsabilités directes telles que les activités de sensibilisation, et les questions relatives aux victimes et la coopération. Ils ont aussi mis en évidence l'importance du travail du Greffe dans le domaine du renforcement de l'État de droit. En outre, les Greffiers ont insisté sur l'importance de l'héritage durable des tribunaux internationaux et ont consenti à renforcer leur coopération à cet égard.

[8 juin](#)

Le Juge Prost nommé à la tête du Comité des sanctions créé en vertu de la Résolution 1267

Le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a nommé le Juge Kimberly Prost (Canada) en tant que Médiateur auprès du Comité du Conseil de sécurité qui est en charge des sanctions contre les Taliban et Al-Qaida. Le Juge Prost apportera son aide au Comité dans la détermination des individus ou des entités qui peuvent être supprimés de la liste récapitulative du Comité des personnes ou entités visées par lesdites sanctions. La nomination d'un Médiateur est une étape importante pour s'assurer que les procédures du Comité en vue de radier des individus et des entités sont justes et claires, a déclaré un porte-parole de l'ONU, ajoutant que le Juge Kimberly Prost apportera à la fonction toute son expérience sur les Droits de l'Homme et l'anti-terrorisme.

Assermentée en tant que Juge Ad-litem le 3 juillet 2006, le Juge Prost a été, entre autres, assignée à la Chambre de première instance qui était en charge de l'Affaire Popović et consorts (voir ci-dessus).

[10 juin](#)

Le Président Robinson refuse la liberté anticipée à Dragan Zelenović

Déclaré coupable pour de multiples chefs d'accusation de torture et de viols dans la ville de Foča en juillet et août 1992, Dragan Zelenović purge actuellement une peine de 15 années d'emprisonnement en Belgique, où il a été transféré le 27 février 2008.

Les autorités belges ont récemment notifié au Tribunal que Dragan Zelenović pourrait prétendre à une libération anticipée le 21 août 2010, conformément à la loi belge, date à laquelle il aura purgé un tiers de sa peine. Dans sa décision, le Président Robinson note que selon la pratique du Tribunal, il doit examiner l'admissibilité à une liberté anticipée d'une personne reconnue coupable seulement après qu'elle a purgé les deux tiers de sa peine, soit le 21 août 2015 dans le cas de Dragan Zelenović.

De plus, le Président Robinson indique que la gravité des crimes de M. Zelenović est élevée et que c'est un facteur qui pèse contre la grâce ou la commutation de peine.

[10 juin](#)

Gotovina et consorts : conclusion de la phase de la présentation des éléments de preuve

Le procès de Ante Gotovina, Ivan Čermak et Mladen Markač a commencé le 11 mars 2008. L'Accusation a achevé la présentation de ses moyens le 5 mars 2009. La phase de la présentation des moyens à décharge s'est ouverte le 28 mai 2009 et s'est achevée avec l'audition du dernier témoin de la Défense le 19 janvier 2010. Le 21 avril, la Chambre a fait droit à une requête de l'Accusation en vue de présenter de nouveaux éléments à charge. Au cours de cette nouvelle phase, le Bureau du Procureur a appelé 3 témoins, les 2 et 3 juin 2010, suivis par deux témoins appelés par la Défense de Ivan Čermak, le 10 juin 2010.

Jusqu'à présent, 302 jours d'audience ont eu lieu. Le Bureau du Procureur a appelé 81 témoins *viva voce* et la Défense 57 : 25 pour Gotovina, 19 pour Čermak et 13 pour Markač.

CALENDRIER DES AUDIENCES 14 JUIN - 25 JUIN

LUNDI 14 JUIN

Salle d'audience I 15:00 – 17:30, **Šešelj**, Audience administrative
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

MARDI 15 JUIN

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès
14:15 – 19:00, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

MERCREDI 16 JUIN

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès
14:15 – 19:00, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

JEUDI 17 JUIN

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès
14:15 – 19:00, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

VENDREDI 18 JUIN

Salle d'audience I 14:15 – 19:00, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

LUNDI 21 JUIN

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès
14:15 – 15:30, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Perišić**, Procès
14:15 – 19:00, **Stanišić & Simatović**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

MARDI 22 JUIN

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès
14:15 – 15:30, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Simatović**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

MERCREDI 23 JUIN

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès
14:15 – 15:30, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Stanišić & Simatović**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
14:15 – 19:00, **Tolimir**, Procès

JEUDI 24 JUIN

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Karadžić**, Procès
Salle d'audience II 09:00 – 13:45, **Tolimir**, Procès
14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès
Salle d'audience III 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès

VENDREDI 25 JUIN

Salle d'audience I 09:00 – 13:45, **Stanišić & Župljanin**, Procès
Salle d'audience II 14:15 – 19:00, **Perišić**, Procès

Les audiences publiques du Tribunal sont également retransmises sur le site Internet du Tribunal

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 123 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 123 d'entre elles : 12 ont été acquittées, 62 condamnées (quatre sont en attente de transfert pour purger leur peine, 26 sont en cours d'exécution de peine, 30 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 38 accusés : onze sont en appel, 7 ont été jugés mais les délais pour faire appel courent toujours, et 18 sont en procès ; par ailleurs, deux accusés sont toujours en fuite.

De plus, 31 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV. Greffier : John Hocking. Chef LPTV : Christian Chartier

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org

Nick Beston, Editeur Adjoint: +31.70.512. 89.43, beston@un.org

Emma Coffey, Assistante: +31.70.512.53.99, coffeye@un.org

Nicolas Escot a préparé ce numéro de la lettre d'information du TPIY.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands

www.icty.org

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.
